

Le président dit que la grande majorité des décès à Québec, Trois-Rivières et ailleurs, se déclare chez des enfants au-dessous de cinq ans. Tout cela dépend de la manière avec laquelle on soigne les enfants quant à la nourriture et la propreté. On voit des enfants en bas âge assis à table avec leurs parents et manger des mets qu'on ne devrait jamais leur donner tel que soupe, légumes, etc., et très souvent on néglige de faire mander le médecin; on néglige de suivre, pour les enfants, les préceptes d'hygiène qu'on est plus disposé à observer pour les grandes personnes.

L'échevin Fiset demande si ce n'est pas le cas que souvent la mortalité chez les enfants se déclare au moyen du lait écrémé que l'on distribue chez les contribuables.

En réponse, le docteur Lachapelle dit qu'il n'a aucun doute sur ce point et que si les enfants n'obtiennent pas le lait pur, il en résultera certainement quelque maladie, car c'est leur principale nourriture. On devrait obliger les laitiers à prendre une licence et le bureau d'hygiène ne devrait pas oublier la surveillance du lait.

L'échevin Fiset demande au président ce qu'il comprend par l'isolement.

Le président dit que c'est une question sur laquelle les médecins diffèrent beaucoup. On doit isoler le malade dans certains cas, dans la résidence et ne pas permettre aux parents de communiquer avec d'autres, dans d'autres cas, tel que la picote, choléra etc., on devait transférer le malade dans un autre local que sa résidence.

Le docteur Verge demande s'il ne serait pas important d'avoir un local où une famille pourra être retenue pendant que le bureau d'hygiène fera la désinfection de leur résidence.

En réponse, le docteur Lachapelle dit que quoique ce ne soit pas très essentiel d'avoir un local spécial, il est très utile d'avoir une maison où les gens pourraient être retenus pendant la désinfection.

En réponse au docteur L. Larue, le président dit qu'on devra toujours mettre un pla-

card sur la façade de la maison et non sur les portes.

En réponse au docteur Verge, le docteur Lachapelle dit qu'il est absolument nécessaire de placarder les maisons où il existe des cas de maladies contagieuses. D'après les règlements, le médecin qui soigne le malade est tenu d'avertir le bureau local, et si aucun médecin est appelé, alors, le chef de la famille est tenu d'en avertir le bureau, et dans ces deux cas, si le médecin ou le chef de famille néglige de faire leur devoir, ils sont susceptibles d'une amende de \$15.

Le conseiller Gagnon demande s'il n'arrive pas souvent que ce sont les médecins qui propagent les maladies contagieuses?

Le président dit que cette objection a déjà été faite d'une manière très sérieuse et il n'y a pas à nier que les médecins peuvent propager ces maladies s'ils négligent de prendre les précautions ordinaires. D'après lui, les médecins ne devraient visiter leurs malades atteints de maladies contagieuses qu'après avoir fait leurs visites chez les autres malades.

Sur l'invitation de M. le maire, M. Guay explique en quelques mots le système d'hygiène, surtout en ce qui concerne la ville, de Montréal, et Son Honneur le maire remercie le président et ses collègues d'avoir bien voulu venir à Québec, et remercie surtout le docteur Lachapelle des conseils importants qu'il a bien voulu donner ce soir, espérant qu'avant longtemps la cité de Québec pourra mettre à exécution les conseils du bureau d'hygiène provincial.

Le docteur Lachapelle remercie M. le maire des bonnes paroles qu'il vient de prononcer et dit qu'il espère que le conseil de ville de Québec aidera de tout son pouvoir le bureau de santé.

Sur motion de l'échevin Fiset, appuyé par le conseiller Angers, des remerciements sont votés aux membres du bureau d'hygiène.

L'Electeur.